



Au préalable, le CESER considère comme incontournable la nécessité d'afficher une ambition industrielle forte car l'idée selon laquelle la France pourrait se passer d'industrie s'est installée durablement dans le débat public.

Développer les entreprises industrielles est un enjeu majeur en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour permettre le renforcement de son positionnement à l'échelle européenne et internationale, le soutien aux entreprises industrielles doit favoriser la capacité productive de l'industrie, la mobilisation des compétences humaines, ces écosystèmes performants en positionnant l'humain, l'environnement, le territoire pour penser et construire l'industrie de demain, en évolution constante. Pour soutenir l'industrie régionale, la Région dispose de deux types d'aides, des aides directes aux entreprises (financement et conseil) et des aides à l'accompagnement (collectives). Il faut maintenir ces deux types d'aides. Les aides à l'accompagnement permettent de mieux identifier les besoins et de cibler les aides directes. Il s'agit d'un processus dynamique pour mieux accompagner les entreprises.

Simplifier les aides aux entreprises est une démarche que la Région a engagée, il convient d'en souligner tout l'intérêt. Mais l'examen des dispositifs existants montre que la simplification n'est pas un exercice facile.

La simplification passe-t-elle par la réduction du nombre de dispositifs ? Sans doute en partie, en fonction du nombre d'entreprises bénéficiaires, des montants engagés, des résultats obtenus mais pas seulement...

Pour les entreprises, la simplification passe par :

- La simplification administrative des dossiers, la présentation d'un dossier commun à tous les dispositifs
- La transparence sur les critères d'attribution
- La visibilité de la gouvernance de chacun des dispositifs
- Une meilleure complémentarité des différents dispositifs
- Une stratégie commune des acteurs décideurs et des structures accompagnatrices des entreprises industrielles
- La visibilité sur la durée des dispositifs
- Une communication renforcée, efficace, ciblée permettant d'accroître la visibilité des actions

Pour le CESER, la simplification n'est pas un objectif, c'est un moyen pour augmenter l'efficacité de l'action régionale.

« Plus c'est simple, plus c'est puissant »

Cette démarche est valable pour l'ensemble des entreprises.

Il faut toutefois insister sur la spécificité des enjeux qui sont posés dans le champ de l'industrie et qui doivent trouver des réponses spécifiques : Le rôle de la supply-chain, l'accès aux matières premières, leur réutilisation et leur recyclage, Les besoins en capitaux bien plus importants que dans d'autres secteurs, La question spécifique de la sous-traitance pour de nombreuses PME-PMI, La mise en réseau, les relations nouées avec les ETI et les grands groupes, la nécessité d'une gestion pérenne du foncier, et les conséquences des mutations lourdes qui impactent l'industrie.

Face à ces enjeux, une large mobilisation doit apporter des réponses spécifiques portées par tous les acteurs dont l'objectif principal doit être de soutenir le développement pérenne d'unités de production industrielle.

Le suivi, l'évaluation et le contrôle des aides, pour être efficaces, doivent être pilotés et s'effectuer sur un temps long. Une gouvernance, associant des élus et des acteurs de la société civile, permettant d'identifier les bons critères et indicateurs à mobiliser, pourrait être mise en place avec la participation du CESER.

La section industrie poursuivra sa réflexion sur les thèmes de la coordination des acteurs de l'accompagnement des entreprises, dont la multiplicité est une richesse pour notre territoire et les besoins de financement spécifiques des entreprises industrielles.

Télécharger la contribution

www.auvergnherhonealpes.fr/ceser

Crédit photos : 123rf

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Monrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20



DES AIDES EFFICACES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

Le président du Conseil régional a saisi le CESER sur les aides aux entreprises industrielles. L'attente du Conseil régional concerne en premier lieu la simplification des dispositifs qui a été engagée dans le cadre d'une délibération votée par l'Assemblée régionale en mars 2018. Leur adaptation aux défis de demain pour l'industrie régionale est un enjeu majeur de leur pertinence, la simplification des dispositifs devant être finalisée pour la fin 2019.

Le CESER répond à la saisine en quatre points :

- Pour le CESER, la démarche de simplification des aides aux entreprises industrielles doit être contextualisée dans une analyse des forces et faiblesses de l'industrie régionale et dans une vision anticipatrice de l'industrie de demain.
- Pour ancrer la réflexion sur le sujet de l'industrie, il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par entreprise industrielle. L'action de la Région se positionne dans un écosystème des aides aux entreprises plus large qui concerne d'autres acteurs et s'inscrit dans un contexte européen.
- En matière d'aide aux entreprises industrielles, les besoins et les objectifs visés peuvent être de nature différente et méritent d'être précisés, des priorités doivent être dégagées.
- Enfin, les aspects liés au suivi, à l'évaluation, au choix des critères ainsi qu'à la transparence et à la communication des aides sont abordés.

A partir de ces éléments, le CESER formule dans chacune des parties des préconisations présentées à la page suivante.

41 Milliards d'euros
(source : Insee 2015)

C'est la valeur ajoutée créée dans l'industrie en Auvergne-Rhône-Alpes



CESER
Auvergne-Rhône-Alpes
Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Préconisation 1

Associer des aides directes aux entreprises et le soutien aux structures d'accompagnement

A partir du diagnostic partagé de l'industrie régionale et des enjeux que recouvre l'industrie du futur, la politique de soutien à l'industrie doit viser à inverser la tendance longue de désindustrialisation. Les aides à l'industrie doivent servir à sensibiliser et accompagner les entreprises régionales vers les meilleurs standards européens et à anticiper les évolutions vers l'industrie de demain. Ces objectifs généraux doivent constituer le socle d'une politique publique en faveur de l'industrie.

Pour y parvenir, deux types de moyens sont à la disposition des politiques publiques, l'aide directe aux entreprises et le soutien à des structures d'accompagnement (Pôles de compétitivité, chambres consulaires...). Pour le CESER, ces deux leviers sont indispensables et doivent être combinés en faveur des entreprises industrielles au sein de l'espace régional.

La Région pourrait par sa compétence en matière de développement économique, engager une démarche plus dynamique que formelle avec les autres collectivités sur ce sujet. Cette dimension pourrait ne pas concerner uniquement les aides aux entreprises mais l'ensemble des actions en faveur du développement économique.



Préconisation 3

L'objectif doit être de « faire prospérer » une production industrielle en région par une action sur son écosystème

Pour le CESER, le périmètre industriel doit être volontairement large et être défini davantage par son objectif que par la nature stricte de son activité. Cet objectif doit constituer le périmètre d'éligibilité des actions à destination du développement industriel. C'est par une démarche globale sur l'ensemble de l'écosystème utile au développement des entreprises industrielles que l'action doit être menée.

Compte tenu du poids de l'industrie dans la valeur ajoutée, le montant de l'action des collectivités est marginal par rapport aux montants en jeu. L'action de la Région doit donc privilégier l'effet levier maximum et sa capacité à fédérer les acteurs publics et privés sur des objectifs et projets communs.

Préconisation 2

Disposer d'un état des lieux complet et analytique des aides publiques versées à l'industrie en région en engageant une collaboration dynamique avec les autres collectivités

Préconisation 4

Promouvoir une action en faveur du développement de l'industrie régionale doit conduire la Région à afficher une stratégie et une ambition industrielle partagée avec les acteurs

Celle-ci doit se concentrer sur des aides au développement des unités de production. Elle doit penser l'industrie avec le territoire, les transitions écologiques et énergétiques et l'acceptabilité sociale, éléments transversaux mais déterminants du développement pérenne de l'industrie sur le territoire régional.



Préconisation 5

Les priorités opérationnelles de la Région doivent se concentrer sur :

- ▶ La reprise et la création d'entreprises
- ▶ La formation professionnelle
- ▶ Le développement des TPE et PME qui doit être le cœur de cible de l'action régionale
- ▶ L'enjeu foncier et le soutien aux EPCI en zones rurales.

Le CESER considère que certains segments nécessitent moins d'aides directes mais plutôt de l'accompagnement : L'aide à l'innovation. La cession d'entreprise. Les start-ups. Les ETI. Il insiste sur des points particulièrement importants :

- ▶ accroître la visibilité de l'action régionale : la coordination des intervenants qui doit être améliorée.
- ▶ la nécessité de l'équité territoriale dans la réponse aux besoins d'accompagnement. L'industrie dans la région ne se réduit pas aux métropoles
- ▶ la nécessité de rechercher une convergence entre la Région et les métropoles régionales, sur le développement de l'industrie et plus largement sur les questions économiques.
- ▶ L'association de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux impliqués dans ces démarches, à travers le soutien à des espaces de discussion et de dialogue pour ces acteurs.

Préconisation 6

La démarche de simplification doit s'accompagner d'une clarification des dispositifs existants.

Eviter le saupoudrage doit être un objectif. Simplifier les dispositifs, c'est également simplifier l'instruction des dispositifs : dossier commun au moins en partie pour toutes les aides et dématérialisation doivent favoriser cet objectif.

La promotion des aides, l'information doivent être poursuivies et amplifiées. Les portails d'accès aux aides sont des initiatives à renforcer. La mise en œuvre des aides doit s'accompagner d'une démarche de pilotage, de suivi et d'évaluation.